



Société anonyme au capital social de 1 480 901,35 euros

Siège social : Immeuble Le Vaillant, 244 avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff

478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER 2022

TABLE DES MATIERES

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	4
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXECRCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022	5
1. ACTIVITE ET RESULTATS DE THERACLION	6
2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ET AFFECTATION DU RESULTAT	20
3. AUTRES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS.....	22
4. FILIALES ET PARTICIPATIONS	23
5. TABLEAU DES DELEGATIONS	24
6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	24
7. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	26
7.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	26
ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS.....	26
7.2. OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS.....	28
8. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	29
9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE.....	29
10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	29
10.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
10.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2022	30
10.1.2. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2022	30
10.1.3. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATS SOCIAUX.....	31
10.1.4. MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE	31
10.2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	31
COMPTES ANNUELS 2022	52
1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	57
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	58
2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59
2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	59
2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION	60
2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60
2.5 – STOCKS	60
2.6 – CREANCES.....	60

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	61
2.8 – OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES	61
2.9 – CAPITAUX PROPRES	61
2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	61
2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE.....	61
2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES	62
2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D’AFFAIRES	62
2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS.....	62
2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	63
2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	63
2.17 – SUBVENTIONS RECUES.....	63
2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION	63
3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES	64
4. ETAT DES PROVISIONS.....	67
5. STOCKS	68
6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES.....	69
8. DISPONIBILITES	70
9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	71
10. CAPITAUX PROPRES	71
11. AUTRES FONDS PROPRES	81
12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :	82
15. RESULTAT FINANCIER	83
16. RESULTAT EXCEPTIONNEL	84
17. IMPOT SUR LES BENEFICES	84
18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (HORS ATTRIBUTION D’INSTRUMENTS DE CAPITAL).....	85
19. ENGAGEMENTS DONNES	85
20. EFFECTIFS	86
21. ENTREPRISES LIEES.....	86
22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS.....	87
23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	87
24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	88
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2022.....	90

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables françaises et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion sur les comptes annuels ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée. »

A Malakoff,

Le 28 avril 2024

Monsieur David AUREGAN

Directeur Général Délégué

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES ANNUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de l'activité de Theraclion (ci-après la « **Société** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société au cours dudit exercice.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, les rapports établis par le Commissaire aux comptes seront également portés à votre connaissance.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2022.

1. Activité et Résultats de Theraction

1.1. Activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité principale de la Société est le développement, la fabrication, la vente et la location de dispositifs médicaux offrant des solutions de chirurgie non invasives, reposant sur l'utilisation d'ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU).

Deux produits sont commercialisés :

Le SONOVEIN depuis 2019 permet l'ablation des varices en extra-corporel. Afin de s'adapter aux pratiques du monde des traitements vasculaires, ce robot est commercialisé sous la forme de paiement au patient. Dans le cas où Theraction doit passer par un distributeur, Theraction vend le SONOVEIN au distributeur qui lui pratiquera le paiement à au patient.

L'Echopulse qui est commercialisé depuis 2013 est marqué CE pour le traitement des nodules bénins de la thyroïde et du sein. Ce système est aussi utilisé par les hôpitaux dans le cadre de recherche en dehors du champ des indications marquées CE. Ce système est principalement vendu aux praticiens et établissements de soins. Plus rarement, il peut être loué ou mis à disposition contre paiement à l'acte.

a Résultats 2022

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Var. %
Chiffre d'affaires	1 235	1 481	-17%
issu des ventes d'équipements	764	1 059	-28%
issu de la vente de consommables	360	200	+80%
issu de la vente de services	112	222	-50%.
Autres revenus		-	
Subventions	7	203	-97%
Autres produits		27	n.a.
Total des produits d'exploitation	1 367	1 711	- 20%
Achats de marchandises	(466)	(459)	+ 2%
Charges externes	(3 820)	(2 417)	+ 58%
Charges de personnel	(3 102)	(3 145)	- 1%
Autres charges opérationnelles	(287)	(224)	+28%
Résultat d'exploitation	(6 307)	(4 535)	+39%
Résultat financier	(8)	(136)	- 94%
Résultat exceptionnel	350	28	n.a.

Crédit Impôt Recherche	1 001	883	+ 13%
Résultat net	(4 964)	(3 760)	+ 32%
Effectif moyen (ETP)	28	29	-3%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 235 K€ en 2022, soit une diminution de 17% par rapport à 2021.

Les ventes de systèmes, à 764 K€, sont en baisse de 28%. Theraclion a vendu en 2022 un Echopulse® d'occasion et un SONOVEIN® dans le Golfe Persique, contre 4 Echopulse® d'occasion et un SONOVEIN® en 2021. La vente de l'appareil de dernière génération commandé par l'Université de Virginie sera comptabilisée en 2023.

Les ventes de consommables progressent de 80%, portées par le doublement des ventes dans l'indication des varices. Theraclion a choisi de mettre à disposition le SONOVEIN® auprès de 8 centres de référence en Europe afin de mettre au point les protocoles de traitement. Ces centres ont la possibilité d'utiliser les SONOVEIN® dans leur pratique commerciale également, ce qui est générateur de revenus pour Theraclion.

En synthèse de l'année 2022, Yann Duchesne, Président de Theraclion, a déclaré : « Theraclion a pris cette année un virage stratégique majeur en choisissant de concentrer ses forces sur l'étude clinique qui vise à obtenir l'autorisation de mise sur le marché du SONOVEIN aux Etats-Unis et de ne pas diluer ses efforts dans une stratégie de commercialisation en dehors de ce marché clé ».

Chiffre d'affaires annuel/'000 €	2022	2021	Variation
Ventes de systèmes	764	1 059	+ 282%
Ventes de consommables	360	200	- 37%
Ventes de services	112	222	+46%
Chiffre d'affaires Theraclion SA	1 235	1 481	-17%
Issu de l'activité sein et thyroïde	295	951	-69%
Issu de l'activité varices	940	530	+77%
Dont Chiffre d'affaires récurrent (1)	472	422	+12%

(1) Chiffre d'affaires récurrent Ventes de consommables+Vente de services

2022 est une année charnière dans le déploiement du SONOVEIN. Afin de d'acquérir l'expérience de traitements nécessaire à l'établissement de protocoles et déployer rapidement sa nouvelle solution SONOVEIN HD auprès des leaders d'opinion, Theraclion a accompagné les praticiens dans le plus grand nombre possible de traitements, y compris aux Etats-Unis. En outre, Theraclion travaille à la signature d'accords de financement avec des partenaires stratégiques ce qui occasionne des frais de consulting et le renforcement de son conseil d'administration et les rémunérations afférentes. Les frais de personnels sont en ligne avec 2021.

Au total, la société maintient sa politique soutenue d'investissement avec des coûts totaux

de R&D s'établissant à 4,3 M€¹ (contre 3,8 M€ en 2021) ; cet agrégat est fortement impacté par la hausse des dépenses générées par l'établissement des protocoles de traitement et l'essai préliminaire aux Etats Unis.

Le résultat financier est en perte de 8 K€ sur l'année, principalement des intérêts sur les prêts garantis par l'Etat pendant la pandémie de Covid 19.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 1 001 K€ à fin décembre 2022 contre 883K€ du fait de la hausse des dépenses de recherche.

L'accroissement des dépenses de recherche et des couts liés à l'établissement de partenariats stratégiques résulte en une perte nette de 4 964K€ en progression de de 32% par rapport à 2021. La trésorerie disponible de Theraclion était de 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

b Des réalisations stratégiques en 2022, permettant de poursuivre le développement de Theraclion.

Le bilan d'année 2022 est marqué par l'accélération du développement technologique et de l'activité des centres de référence dans le traitement des varices.

La R&D est le moteur de la création de valeur, les forces vives sont concentrées sur l'amélioration des performances technologiques et des avantages cliniques pour accéder aux marchés des veines aux Etats-Unis. Le lancement de la dernière plateforme robotique de traitement des varices, en mai, a marqué un véritable tournant pour la technologie d'échothérapie. Incorporant un imageur de très haute performance, ce modèle facilite l'identification de la veine à traiter, permettant un traitement plus rapide et plus efficace, et ouvre la voie à l'assistance au traitement automatisée par intégration d'algorithmes.

Le SONOVEIN[®] est implanté et adopté avec succès aux Etats-Unis et en Europe. L'accueil particulièrement enthousiaste du corps médical s'est rapidement concrétisé par le déploiement de cette nouvelle génération dans les principaux centres de référence. La présence du SONOVEIN[®], tous modèles confondus, s'étend en Europe à 9 centres de 7 pays différents et un centre à Hong Kong. Le seuil des 1000 traitements de varices avec le SONOVEIN[®] a été franchi en avril. Aux Etats-Unis, le centre anti-cancéreux de l'Université de Virginie, partenaire de Theraclion sur la recherche sur le cancer du sein depuis 2017, a souhaité acquérir cette nouvelle version afin d'ouvrir de nouvelles possibilités de recherche. La livraison est attendue en 2023. Le succès de cette étude pourrait ouvrir le marché du traitement du cancer du sein pour Theraclion.

Un essai de faisabilité a été réalisé au Centre des maladies veineuses de l'hôpital d'Englewood, New Jersey, par les chirurgiens vasculaires Dr Steven Elias, Dr Antonios Gasparis et Pr Nicos Labropoulos, entre mai et octobre. Les résultats définitifs montrent un taux de faisabilité, principal critère d'évaluation de l'essai, de 100 %. Les patients n'ont subi aucun événement indésirable grave. La suppression du reflux veineux, mesuré par échographie duplex, a été obtenue dans 95 % des cas. La conformité à l'étude est de 100 %, ce qui signifie que les 80 visites ont été effectuées dans les délais impartis, sans aucune perte de suivi ou visite manquée. Au total, 20 patients étaient inscrits à cet essai clinique approuvé par la FDA (Food & Drug Administration) début 2022.

En Europe, l'accent a été mis sur la formalisation des protocoles de traitement avec l'aide des KOL (Key Opinion Leader) afin de garantir le succès du futur essai multicentrique nécessaire à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de la FDA aux Etats-Unis.

¹ Données non auditées.

Theraclion envisage de déposer sa demande d'essai auprès de la FDA au second semestre 2023. La clarification et la précision des protocoles de traitement a notamment permis une augmentation du nombre de médecins formés à la technologie dans les différents centres de référence en Europe et en Asie. Cette productivité des centres partenaires a permis de doubler les ventes de consommables destinés au traitement des varices.

Les négociations avec un potentiel partenaire stratégique se poursuivent et devraient aboutir dans les prochains mois. Ce partenariat comporterait un apport financier qui permettrait de sécuriser le financement de Theraclion pour les douze prochains mois.

La prochaine génération de SONOVEIN® permettra en 2023 de collecter des données techniques et per-opératoires pour entraîner des modèles de traitement d'images de type deep learning. Ces modèles seront progressivement déployés dans les futures versions de l'appareil ainsi que des fonctionnalités spécifiques supplémentaires de collecte de données. Ces innovations tirent parti des capacités robotiques et d'imagerie uniques du SONOVEIN®. Elles permettront à la technologie de l'entreprise d'atteindre son plein potentiel, dans le but de fournir un traitement universel non invasif assisté par l'IA, sans courbe d'apprentissage pour le médecin et avec une qualité de soins optimale pour tous les patients.

1.2. Situation et faits marquants

a Activité commerciale

Theraclion concentre tous ses efforts sur l'accès au marché américain pour l'indication des varices. L'activité commerciale consiste en l'animation d'une dizaine de sites de traitement en Europe afin de bénéficier de l'expérience de traitements de varices dans des conditions commerciales. Theraclion dispose, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne, dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde.

b Développement de l'indication des varices

Equipement de centres utilisant les SONOVEIN® S et SONOVEIN® HD.

La présence du SONOVEIN®, tous modèles confondus, s'étend à 10 centres de 8 pays différents (Royaume-Uni, République tchèque, France, Autriche, Espagne, Lituanie, Honk Kong et Italie). Theraclion travaille main dans la main avec ces Key Opinion Leaders qui sont des précurseurs et des relais pour convaincre la communauté médicale. La solution SONOVEIN® devrait, après une période de montée en puissance, générer un revenu récurrent par site significatif, source de free cash-flow élevé et récurrent.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes

Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est

absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible.

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

c Poursuite des essais cliniques exploratoires aux Etats-Unis pour et le traitement du cancer du sein

Le Pr. David Brenin, chef des services chirurgicaux du sein et du mélanome et professeur au département de chirurgie, et le Pr. Patrick Dillon, professeur associé au département d'hématologie et d'oncologie de l'UVA Health, ont établi deux collaborations utilisant la technologie de Theraclion. La première collaboration réussie, dans le cancer du sein à un stade avancé, a conduit à une nouvelle étude qui est en cours. L'étude évalue l'effet combiné des ultrasons focalisés de Theraclion et de la gemcitabine à faible dose chez des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce.

Dans le cadre de cette seconde étude, un partenariat commercial est conclu en fin d'année 2022 avec l'Université de Virginie (UVA), aux États-Unis, pour l'utilisation de la dernière technologie de Theraclion. La technologie HD enregistre d'excellents résultats cliniques dans le traitement des veines. Sa qualité de visualisation et son très grand contrôle du dépôt de l'énergie acoustique ouvrent des perspectives supplémentaires dans l'utilisation des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) pour le traitement des cancers du sein. Le nouveau protocole évalue l'effet combiné des ultrasons focalisés de Theraclion et de la chimiothérapie à faible dose chez des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce. Cet essai, randomisé sur 48 patientes, se divisera en 3 branches : les HIFU combinés à la chimiothérapie, la chimiothérapie seule et les HIFU seules. Si l'association des HIFU à la chimiothérapie diminue les cellules suppressives dérivées des myéloïdes et augmente ainsi la réponse immunitaire des patientes, ce traitement combiné pourrait offrir aux patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce de meilleures chances de survie. Le Pr David Brenin, chef des services chirurgicaux du sein et du mélanome de UVA, a déclaré : « en provoquant une lésion cellulaire thermique aiguë qui déclenche une réponse immunitaire locale, nous faisons l'hypothèse que les HIFU, combinés à la chimiothérapie, pourraient faire décroître la circulation des cellules cancéreuses et accroître l'activité des cellules suppressives. Les HIFU pourraient alors être utilisés en amont d'une chirurgie, en potentialisant l'effet de la chimiothérapie et ainsi empêcher l'expansion du cancer et sa récurrence ».

d Autre événement majeur et évolution de la trésorerie

Evolution de la trésorerie

Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;

Theraclion a activement poursuivi ses discussions avec des partenaires stratégiques, et considère qu'elles devraient aboutir d'ici un mois. La finalisation de ces discussions doit permettre d'apporter un financement à la société au-delà des 12 prochains mois. Leur conclusion est essentielle, dans la mesure où les prévisions de la société montrent une insuffisance de trésorerie à compter du mois de juillet 2023.

Compte tenu du caractère avancé de ces discussions, le Conseil d'Administration a retenu le principe de la Continuité de l'exploitation pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.

La société publiera un communiqué de presse faisant état de l'avancement ou de l'aboutissement des discussions au courant du mois de mai 2023.

Autres éléments

a Utilisation d'instruments financiers

En matière de gestion des risques, la Société met en œuvre une stratégie et une gestion destinées à minimiser les risques financiers.

A cet effet, la Société ne fait pas usage de contrats de change à terme ni d'autres instruments financiers de couverture ou d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

b Les activités de recherche et de développement

Les activités de recherche et de développement du Groupe ont mobilisé une part importante de ses ressources (4,3² M€ de dépenses contre 3,8 M€ en 2021). Pour plus de détail, on se rapportera au paragraphe 1.2 b Développement de nouvelles indications

Concernant les dépôts de brevets, 3 brevets ont été obtenus, étendant la portée de 3 familles à 3 pays ou régions supplémentaires.

c Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

² Données non auditées

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance :

Echéances	Solde fournisseurs net (montant en milliers d'euros)		Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Provisions factures non parvenues / factures à établir	485	161	0	0
Non échus	629	549	974	87
Echus à moins de 30 jours	356	142	22	17
Echus entre 30 et 60 jours	50	42	22	20
Echus entre 60 et 90 jours	15	36	0	0
Echus à plus de 90 jours	196	45	1 744	1 772
Total	1 731	975	2 762	1 896

Echéances	Nombre de factures Au 31 décembre 2022	
	Fournisseurs	Clients
Non échus	107	18
Echus à moins de 30 jours	35	4
Echus entre 30 et 60 jours	23	4
Echus entre 60 et 90 jours	12	0
Echus à plus de 90 jours	261	56
Total	228	154

d Financement, Structure financière, et Continuité d'Exploitation.

Au cours de l'exercice 2022, la consommation de cash de Theraclion s'est élevée à 6,2 M€, financée par le produit net de l'émission de nouvelles actions pour 6,2 M€.

La structure de l'endettement financier est décrite en dans le paragraphe. « e. Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs ».

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2023** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;
- Theraclion a activement poursuivi ses discussions avec des partenaires stratégiques, et considère qu'elles devraient aboutir d'ici un mois. La finalisation de ces discussions doit permettre d'apporter un financement à la société au-delà des 12 prochains mois. Leur conclusion est essentielle, dans la mesure où les prévisions de la société montrent une insuffisance de trésorerie à compter du mois de juillet 2023. Compte tenu du caractère avancé de ces discussions, le Conseil d'Administration a retenu le principe de la Continuité de l'exploitation pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022. La société publiera un communiqué de presse faisant état de l'avancement ou de l'aboutissement des discussions au courant du mois de mai 2023.

e Structure de l'Endettement Financier Net, et modalités des principaux passifs.

Theraclion bénéficie d'avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE) :

- Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €, l'avance a été intégralement reçue.

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound). Des intérêts capitalisés sont comptabilisés chaque année. Le remboursement de cette avance sera déclenché par la réalisation d'objectifs de vente des systèmes financés par ce projet. A la date du présent document, la Société n'anticipe pas de devoir débiter ces remboursements avant plusieurs exercices.

- Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 K€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie. La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 K€ en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 K€. L'amortissement génère un premier emboursement de 39 K€ payé en 2019, un remboursement de 104 K€ payé en 2020, 43 K€ en 2021, 14 K€ payés en 2022 et 6 K€ en 2023. A la clôture le solde à payer est de 220 K€.

La structure d'endettement de Theraclion est composée comme suit :

'000€	2022/12/31	2021/12/31	Var.
Trésorerie	2 489	2 462	27
Placement moyen et long terme	31	31	0
Total trésorerie et équivalent	2 520	2 493	27
Prêts bancaires	-2 506	-2 750	+244
Dette convertible	0	- 184	+184
Dette Totale	- 2 506	- 2 934	+428
Trésorerie nette	14	-441	+455

Theraclion a reçu des avances de trésorerie d'Oseo pour un montant de 6 547 K€, intérêts capitalisés compris. Son remboursement est basé sur des milestones qui ne devraient pas être atteints dans les cinq prochaines années. Par conséquent, l'avance n'est pas comptabilisée comme une dette financière.

La dette convertible était issue du plan de financement conclu en 2019 en trois tranches d'un montant maximum de 11,8 M€. Toutes les obligations issues de ce plan ont été converties ou remboursées. Par ailleurs, tous les droits issus de ce plan ont été exercés ou sont devenus caducs.

f Commentaires sur le tableau de flux de Trésorerie :

Les opérations absorbent 5,3 m€ de trésorerie en 2022, une augmentation de 1,4 m€ par rapport à 2021, principalement du fait des dépenses de développement dans les varices et des dépenses en vue de la mise en place de partenariats. La consommation de trésorerie liée aux opérations de d'investissement de 0,7 m€ sur l'exercice est en hausse de de 0,2 m€, du fait de l'immobilisation de systèmes de recherche.

Les flux de financement s'élèvent à 6,0m€ sur l'exercice, en lien avec l'augmentation de capital du premier trimestre 2022 et les remboursements des PGE et du solde d'obligations au 30 juin 2022 pour un peu moins de 0,2 m€.

Au total, la trésorerie est stable sur l'exercice.

Libellé	12 2022	12 2021
	(12 mois)	(12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	- 4 964 383	-3 760 367
Amortissements et dépréciations	109 320	90 713
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	2 176	65 492
Variations du Besoin en fonds de roulement	-413 337	-279 603
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-5 266 024	-3 883 766
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-322 676	-148 220
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-416 958	-376 326
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	- 739 633	- 524 456
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	6 474 983	5 749 252
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-442 008	-1 193 367
Trésorerie nette provenant des activités de financement	6 032 975	4 555 886
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 317	147 657
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 492 616	2 345 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 519 933	2 492 616

1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Theraclion concentre tous ses efforts sur l'accès au marché du traitement des varices aux Etats-Unis. Ce marché est le plus pertinent pour son dispositif médical robotisé SONOVEIN du fait du haut niveau des remboursements et du caractère concurrentiel de l'offre médicale. Le développement commercial en Europe sert à la mise au point des appareils,

logiciels et protocoles de traitement. Theraclion choisit donc un développement commercial limité en Europe et continue de mettre en œuvre ses objectifs opérationnels pour préparer l'accès au marché américain du SONOVEIN® :

- Recrutement de leaders d'opinion (KOL),
- Preuve supplémentaire d'efficacité dans le traitement des varices,
- Amélioration incrémentale de la technologie SONOVEIN®,
- Progression vers une approbation de la FDA³ pour SONOVEIN®.

1.4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Livraison d'un système de recherche issu de la technologie SONOVEIN HD pour des recherches dans le cancer du sein

Theraclion a signé un partenariat commercial avec l'Université de Virginie (UVA), aux États-Unis, pour l'utilisation de la dernière technologie de Theraclion dans un nouveau traitement expérimental du cancer du sein. Cette étude pilote, qui a reçu le feu vert de la FDA (Food & Drug Administration), va évaluer l'effet combiné des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) et de la chimiothérapie à faible dose sur la réponse immunitaire au cancer du sein. L'objectif est d'intégrer les HIFU dans la prise en charge courante du cancer du sein.

La technologie HD enregistre d'excellents résultats cliniques dans le traitement des veines. Sa qualité de visualisation et son très grand contrôle du dépôt de l'énergie acoustique ouvrent des perspectives supplémentaires dans l'utilisation des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) pour le traitement des cancers du sein.

Fort d'une première collaboration réussie sur des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade avancé, le centre anticancéreux de l'Université de Virginie (UVA) a acheté le dernier modèle HD de Theraclion pour lancer une étude pilote pour le cancer du sein à un stade précoce.

Ce protocole évaluera l'effet combiné des ultrasons focalisés de Theraclion et de la chimiothérapie à faible dose chez des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce. Cet essai, randomisé sur 48 patientes, se divisera en 3 branches : les HIFU combinés à la chimiothérapie, la chimiothérapie seule et les HIFU seules.

Si l'association des HIFU à la chimiothérapie diminue les cellules suppressives dérivées des myéloïdes et augmente ainsi la réponse immunitaire des patientes, ce traitement combiné

³ Food and Drug Administration

pourrait offrir aux patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade précoce de meilleures chances de survie.

Le Pr David Brenin, chef des services chirurgicaux du sein et du mélanome de UVA, a déclaré : « en provoquant une lésion cellulaire thermique aiguë qui déclenche une réponse immunitaire locale, nous faisons l'hypothèse que les HIFU, combinés à la chimiothérapie, pourraient faire décroître la circulation des cellules cancéreuses et accroître l'activité des cellules suppressives. Les HIFU pourraient alors être utilisés en amont d'une chirurgie, en potentialisant l'effet de la chimiothérapie et ainsi empêcher l'expansion du cancer et sa récurrence ».

Publication des résultats de la première étude aux Etats-Unis avec le SONOVEIN

Les résultats de la première étude SONOVEIN® aux États-Unis, constitue une étape importante vers l'obtention de l'autorisation de la FDA et l'accès au marché américain des varices.

Les résultats définitifs montrent un taux de faisabilité, principal critère d'évaluation de l'essai, de 100 %. Les patients n'ont subi aucun événement indésirable grave. La suppression du reflux veineux, mesuré par échographie duplex, a été obtenue dans 95 % des cas. La conformité à l'étude est de 100 %, ce qui signifie que les 80 visites ont été effectuées dans les délais impartis, sans aucune perte de suivi ou visite manquée. Au total, 20 patients étaient inscrits à cet essai clinique approuvé par la FDA (Food & Drug Administration) début 2022. Les Dr Steve Elias, Dr Antonios Gasparis et Dr Nicos Labropoulos, KOLs de renommée internationale, ont mené cette première étude dans le New Jersey, aux États-Unis. Le Dr Steve Elias a déclaré : « Je suis heureux d'avoir terminé le premier essai approuvé par la FDA avec SONOVEIN aux États-Unis. Plus important encore, les résultats sont aussi bons - si ce n'est un peu meilleurs - que certains des résultats obtenus avec les technologies plus traditionnelles. La veine malade a été soignée pour 95 % des patients. Nous traitons des personnes ayant des veines malades, et pas seulement les veines. Le plus important est que tous les patients se soient sentis mieux après. Le SONOVEIN est vraiment la prochaine évolution d'une méthode de traitement des maladies veineuses totalement non invasive et transcutanée. Nous sommes impatients de pouvoir la proposer à nos patients. »

Autorisation de la FDA pour lancer une étude pivot en vue d'obtenir l'accès aux Etats-Unis avec le SONOVEIN

Les résultats de la première étude SONOVEIN® aux États-Unis, constituent une étape importante vers l'obtention de l'autorisation de la FDA et l'accès au marché américain des varices.

L'étude pivot sera menée dans quatre centres reconnus pour leur excellence scientifique aux États-Unis et en Europe. L'investigateur principal américain, Steven Elias, MD, est le

directeur du Center for Vein Disease à l'Englewood Hospital, New Jersey, et est membre de l'American Board of Venous and Lymphatic Medicine et de l'American College of Surgeons. Le traitement des patients devrait commencer dans le courant de l'année 2023.

La technologie a été approuvée par les principaux leaders d'opinion aux États-Unis et en Europe et ses résultats ont été présentés dans de nombreux congrès scientifiques. L'approbation de cet essai clinique est une étape clé dans la stratégie commerciale de Theraclion, car le marché nord-américain représente plus de 45 % du marché mondial et est prescripteur pour le reste du monde. Les prix sont plus élevés aux États-Unis qu'en Europe, ce qui permet une stratégie d'accès au marché plus homogène et, par conséquent, une pénétration plus rapide. Le nombre de procédures annuelles de traitement des varices dans le monde devrait atteindre 4,3 millions en 2033.

2. Présentation des comptes annuels de la Société et affectation du résultat

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen), contrairement au rapport financier 2016. Les chiffres de l'exercice précédent présentés dans ce rapport sont ceux de la société Theraclion SA seule établit selon les mêmes méthodes que pour l'exercice en cours, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Pour rappel la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014. En 2015, Theraclion a ouvert une filiale à Hong Kong et a décidé de présenter des comptes consolidés de Theraclion et de sa filiale de Hong-Kong sur base volontaire, bien que cette dernière soit en-dessous des seuils de consolidation.

En 2022 et dans les années à venir, nous estimons que l'activité de notre filiale de Hong-Kong restera non significative.

Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice 2022, Theraclion SA a généré un montant total de produits d'exploitation de 1 367K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 1 235 K€.
- Subvention d'exploitation : 7 K€
- Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges : 125 K€
- Autres produits : 0 K€

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 7 675 K€ contre 6 245 K€ en 2021, une progression de 23%. A noter que pre-covid, les charges d'exploitation s'élevaient à 7 925 K€, Theraclion concentre ses efforts sur l'accès au marché américain des varices et contrôle strictement ses dépenses. En 2022, ces dépenses comprennent notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 2 102 K€ contre 2 184K€ pour l'exercice précédent (-4%) (2 357 K€ en 2019);
- les charges sociales pour un montant de 1 000 K€ contre 961 K€ K€ pour l'exercice précédent (+4%) (1 011 K€ en 2019);
- les autres achats et charges externes pour un montant de 3 820 K€ contre 2 417 K€ pour l'exercice précédent (+58%) (2 353 K€ en 2019). Ces dépenses comprennent les émoluments du Président du Conseil d'administration qui sont payés sous forme d'actions et des avances sur les commissions de succès des conseils sur les opérations de recherche de partenaires.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 6 307 K€ contre – 4 535 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 8 K€ contre une perte de 136 K€ pour l'exercice précédent. La réduction de la charge est liée à l'avance remboursable de 4 684 K€, qui ne génère plus d'intérêts à payer. Sur l'exercice 2022, il n'y a pas eu de produits ou charges relatifs aux comptes courants d'associé ou aux obligations convertibles.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est un gain 350 K€ au titre de l'indemnité de cessation de bail pour les anciens locaux contre un gain de 28 K€ en 2021.

Après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 1 001 K€, l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte de 4 964 K€ contre une perte de 3 760 K€ pour l'exercice précédent.

a Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte nette de -4 964 382,83 euros.

Nous vous proposons d'affecter intégralement cette perte au poste report à nouveau qui s'élèverait désormais à -4 964 382,83 euros.

Nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

b Capitaux propres à la clôture au 31 décembre 2022

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont fait ressortir des capitaux propres s'élevant à 544 865,77 euros. Les capitaux propres ont donc été restaurés dans les délais légaux.

c Communication des charges somptuaires

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

d Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

3. Autres risques et risques financiers

a Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les risques inhérents à l'activité de recherche et de développement de nouveaux dispositifs médicaux innovants, notamment le risque de financement de la société qui est encore déficitaire, ainsi que le risque du développement commercial, corrélé en partie à l'obtention de remboursements dans certains pays.

b Risque de continuité d'exploitation

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2023** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;
- Theraclion a activement poursuivi ses discussions avec des partenaires stratégiques, et considère qu'elles devraient aboutir d'ici un mois. La finalisation de ces discussions doit permettre d'apporter un financement à la société au-delà des 12 prochains mois. Leur conclusion est essentielle, dans la mesure où les prévisions de la société montrent une insuffisance de trésorerie à compter du mois de juillet 2023.
- Compte tenu du caractère avancé de ces discussions , le Conseil d'Administration a retenu le principe de la Continuité de l'exploitation pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.
- La société publiera un communiqué de presse faisant état de l'avancement ou de l'aboutissement des discussions au courant du mois de mai 2023.

c Risques de taux d'intérêt

A la date du présent rapport, la Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable auprès d'établissements de crédit et n'est donc pas exposée au risque de taux d'intérêt.

d Risques de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, le financement de la croissance de la Société s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital (pour un montant cumulé de 62 millions d'euros). La Société a également perçu un montant cumulé de 3,3 millions d'euros de subventions.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, la Société avait reçu un montant cumulé de 6,7 millions d'euros d'aides et avances remboursables de la part d'OSEO, elle en avait remboursé 2 million d'euros. En 2022, aucune avance supplémentaire n'a été reçue.

A la date du présent rapport, la Société a souscrit 4 emprunts bancaires, un prêt innovation auprès de la Bpi et trois Pge auprès du CIC et de la Bpi et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Pour plus d'information sur la trésorerie, on se rapportera au b) Risque de continuité d'exploitation.

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société.

e Risque de change

La Société n'est aujourd'hui que faiblement exposée au risque de change, ne réalisant qu'une minorité de ses achats en dollars, en livres sterling et en francs suisse. En outre, les ventes dans ces devises permettent de financer naturellement ces achats. Elle pourrait néanmoins devenir exposée à un tel risque si elle développe ses activités hors de la zone euro, et en particulier aux États-Unis et en Chine.

f Risque actions

A la date du présent rapport, la trésorerie disponible de la Société est détenue sur comptes courants, ou placée dans des instruments financiers sans risque (compte à terme garanti, SICAV monétaires).

La Société n'est donc pas exposée à un risque sur actions.

4. Filiales et participations

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion (55%) créée au quatrième trimestre 2017 dont le capital n'avait pas encore été totalement libéré au 31 décembre 2022.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Sociétés	%	% Intérêts	Méthode de
----------	---	------------	------------

	Contrôle		consolidation
Theraclion SA (France)			
┌ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Non consolidée
└ Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	55%	55%	Non consolidée

Les chiffres publiés sont ceux de l'entité légale Theraclion SA qui ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd. (Shenzhen). Les ventes vers ces filiales sont donc comptabilisées comme des ventes à des tiers.

5. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 2, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

6. Informations concernant le capital social

a Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

Répartition du capital social

Nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote à la date des présentes :

Actionnariat Theraclion	Nombre d'actions	% de détention
Concert Bernard Sabrier	6 363 568	21,7%
Mandataires sociaux et salariés	3 838 396	13,1%
Furui	2 118 569	7,2%
Opus Chartered	1 500 447	5,1%
Fonds gérés par Truffle Capital	367 466	1,3%

Autres fonds	12 572 183	42,8%
Public	2 626 983	8,9%
Total	29 387 612	100,0%

Les actionnaires de référence de Theraclion apportent un important soutien financier et stratégique et portent une attention particulière au développement de l'échothérapie pour le traitement non invasif des varices (fourni par le produit SONOVEIN® de Theraclion). Le nouveau conseil comprend des investisseurs européens et américains actifs dans les domaines de la santé et du capital investissement.

Bernard Sabrier, Président de la société Unigestion et Directeur Général de Unigestion Asia Pte Ltd détient des titres en direct et à travers la société Unigestion Asia Pte Ltd.

La société Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxemburg SARL détient 7,2% du capital au 31 décembre 2022.

Opus Chartered Issuance SA est une société luxembourgeoise.

b Opérations effectuées par Theraclion sur ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et dans le cadre de l'autorisation reçue de l'assemblée générale le 30 juin 2022, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu pour une durée de 12 mois (renouvelable) avec un prestataire de services financiers indépendant :

- Achat de 548 948 actions
- Vente de 515 995 actions

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 55 818 de ses propres actions, soit 0,19% du capital social.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 9 768 euros en 2022.

c Titres donnant accès au capital social émis par Theraclion

Nous vous invitons à vous référer à l'Annexe 3 reprenant l'ensemble des titres donnant accès au capital social émis par la Société.

7. Rapport spécial sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et

en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

7.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration lors de la Société n'a pas mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Attributions gratuites d'actions

Attribution gratuite d'actions au cours au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a mis en œuvre les plans d'attribution gratuite d'actions suivants.

Plan 2022-1.

Le Plan 2022-1 porte sur l'attribution aux Bénéficiaires d'un nombre maximum de 2.188.056 actions gratuites.

Le Plan 2022-1 a été décidé par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 mai 2022, sous la condition suspensive de l'approbation par les actionnaires, lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022. En conséquence, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 1 septembre 2022 a constaté la levée de la condition suspensive et a décidé la mise en œuvre définitive du plan.

Les Actions Gratuites seront attribuées aux Bénéficiaires au jour de la survenance d'un des Cas d'Attribution et dans les quotités suivantes :

- 50% des Actions Gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la Séance de Bourse, **la Capitalisation Boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;**
- 25% des Actions Gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la Séance de Bourse, **la Capitalisation Boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;**
- 25% des Actions Gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la Séance de Bourse, **la Capitalisation Boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.**

A chaque date d'attribution, la période d'acquisition débutera automatiquement pour une durée de 18 mois, sans qu'il ne soit nécessaire que le conseil d'administration constate la réalisation d'un des Cas d'Attribution ainsi que l'attribution des Actions Gratuites Correspondantes. La période d'acquisition sera suivie d'une période de conservation de 24 mois.

Plan 2022-2.

Le Plan 2022-2 porte sur l'attribution aux Bénéficiaires d'un nombre maximum de 729.348 actions gratuites.

Le Plan 2022-2 a été décidé par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 mai 2022, sous la condition suspensive de l'approbation par les actionnaires, lors de l'assemblée générale du 30 juin 2022. En conséquence, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 1 septembre 2022 a constaté la levée de la condition suspensive et a décidé la mise en œuvre définitive du plan.

Les Actions Gratuites seront attribuées aux Bénéficiaires au jour de la survenance d'un des Cas d'Attribution et dans les quotités suivantes :

- 50% des Actions Gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la Séance de Bourse, **la Capitalisation Boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;**
- 25% des Actions Gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la Séance de Bourse, **la Capitalisation Boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;**
- 25% des Actions Gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la Séance de Bourse, **la Capitalisation Boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.**

A chaque date d'attribution, la période d'acquisition débutera automatiquement pour une durée de 18 mois, sans qu'il ne soit nécessaire que le conseil d'administration constate la réalisation d'un des Cas d'Attribution ainsi que l'attribution des Actions Gratuites Correspondantes. La période d'acquisition sera suivie du période de conservation de 24 mois.

Plan novembre 2022.

Lors du Conseil d'Administration du 15 novembre 2022, le conseil d'administration a décidé l'attribution de de 340 566 actions gratuites. Les périodes d'acquisition et de conservation sont de 12 mois chacune.

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Lors du Conseil d'Administration du 21 juin 2022, le conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 345 686 actions gratuites attribuées lors du conseil d'administration du 21 juin 2021.

7.2. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nom et fonction	Nature de l'opération	Instruments financiers concernés	Date de l'opération	Prix unitaire	Nombre total de titres	Montant total brut
Yann Duchesne <i>Administrateur</i>	Acquisition	Actions	15/02/22	1,48 €	1.000	1.479 €
Telouet SA (liée à Mehdi El Glaoui, <i>Administrateur</i>)	Conversion	Compte courant	01/03/22	1,099 €	181 983	199.999 €
Renaud Saleur <i>Administrateur</i>	Conversion	Compte courant	01/03/22	1,099 €	5.459	5 999 €
Blackbell SARL (liée à Cédric Bellanger <i>Administrateur</i>)	Conversion	Compte courant	01/03/22	1,099 €	11.989	13 176 €
MLCB (liée à Cédric Bellanger <i>Administrateur</i>)	Conversion	Compte courant	01/03/22	1,099 €	22 747	24 999 €
Augusta SAS (liée à Patrick Sayer <i>Censeur</i>)	Conversion	Compte courant	01/03/22	1,099 €	40 764	44 800 €
Yann Duchesne <i>Administrateur</i>	Conversion	Compte courant	01/03/22	1,099 €	181.983	199.999 €
Yann Duchesne <i>Administrateur</i>	Conversion	Créance	29/04/22	1,25 €	108.800	136.004 €
Yann Duchesne <i>Administrateur</i>	Conversion	Créance	8/07/22	1,121 €	96.342	107.999 €
Yann Duchesne <i>Administrateur</i>	Conversion	Créance	11/10/22	1,093 €	80.512	88.000 €

8. Mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de :

- Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire,
- Auditex, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2022 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

a Conventions conclues au cours d'exercices précédents et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Néant

b Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Une nouvelle convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Elle concerne les prestations rendues par Monsieur Yann Duchesne, Président de Theraclion :

- Le conseil et l'assistance du conseil d'administration et de la direction générale sur la mise en œuvre de la stratégie incluant notamment la détermination de la stratégie, la mise en œuvre de la stratégie, le développement international des produits de la Société ;
- Le conseil et l'assistance du conseil d'administration et de la direction générale en matière de financement incluant notamment le conseil sur la structuration de financement et la mise en relation avec des investisseurs potentiels.

En exécution de la Convention, le Yann Duchesne percevra une rémunération de 4.000 euros hors taxes par jour de travail. Cette convention a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022.

10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

10.1. Composition du Conseil d'Administration

10.1.1. Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration de la Société était composé ainsi :

Nom	Mandat	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)
Samuel Levy	Administrateur	✓	2016	2024
Renaud Saleur	Administrateur	✓	2018	2023
Ari Kellen	Administrateur	✓	2019	2023
Shawn Langer	Administrateur	✓	2019	2023
Mehdi El Glaoui	Administrateur	✓	2021	2023
Cédric Bellanger	Administrateur	✓ <input type="checkbox"/>	2022	2026
Yann Duchesne	Président du conseil d'administration		2022	2024

(1) Au regard de la recommandation n°3 du Code Middledent.

(2) Le mandat d'administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la Société des membres du conseil d'administration et de la direction générale, de leurs intérêts privés et autres devoirs.

10.1.2. Evolution de la composition du conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2022

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 7 janvier 2022, a :

- constaté l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration ;
- coopté Yann Duchesne en tant qu'administrateur, en remplacement de Christopher Bödtker ; et

- nommé Yann Duchesne en tant que président du conseil d'administration, en remplacement de Christopher Böttker.

L'assemblée générale ordinaire, lors de sa réunion du 28 janvier 2022, a :

- ratifié la nomination de Yann Duchesne en tant qu'administrateur, en remplacement de Christopher Böttker ; et
- nommé Monsieur Cédric Bellanger, en tant qu'administrateur, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2026 afin de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

10.1.3. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est présentée en Annexe 4 du présent rapport.

10.1.4. Mode d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Lors de ses réunions du 3 juillet 2014 et du 30 septembre 2014, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Stefano Vagliani de son mandat de directeur général et a décidé de nommer Monsieur David Caumartin en qualité de Directeur Général pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à se tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mai 2018, a décidé de renouveler le mandat de directeur général de Monsieur David Caumartin pour une durée de quatre (4) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 février 2022, a nommé David Auregan, en tant que directeur général délégué, pour une durée égale à celle du mandat du directeur général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur David Caumartin, directeur général de la Société, a quitté ses fonctions le 27 octobre 2022. Le conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir immédiatement à son remplacement et d'initier une procédure pour sélectionner un nouveau directeur général. En application des dispositions de l'article L. 225-55 alinéa 2 du Code de commerce, Monsieur David Auregan conserve ses fonctions de directeur général délégué jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

10.2. Conventions conclues avec les mandataires sociaux

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites aux paragraphes 9 b) du présent rapport. Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

Par ailleurs, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre

part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

* * *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital social	422 004	762 366	808 992	1 139 218	1 469 381
Nombre d'actions émises	8 440 088	15 247 329	16 179 830	22 769 085	29 387 612
Nombres d'obligations convertibles en actions			671	47	0
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'affaires HT	1 928 825	2 783 282	743 998	1 480 946	1 235 451
Résultats avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 769 634)	(4 640 186)	(4 249 125)	(4 579 177)	(5 731 215)
Impôts sur les bénéfices	(1 178 939)	(1 268 615)	(722 497)	(882 557)	(1 001 471)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(6 144 463)	(3 792 018)	(3 905 245)	(3 760 367,29)	(4 964 383)
Résultat distribué au titre de l'exercice					
<i>Résultats par action</i>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provision	(0,66)	(0,22)	(0,22)	(0,2)	(0,16)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,73)	(0,25)	(0,24)	(0,17)	(0,17)
Dividende attribué à chaque action					
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	29	25	24	29	28
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 558 007	2 357 264	1 635 038	2 183 945	2 101 989
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 208 053	1 011 206	668 584	960 870	1 000 348

ANNEXE 2

TABLEAU D' UTILISATION DES DELEGATIONS

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (7 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	30 août 2024	Non utilisé	Prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières
2. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (8 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	30 août 2024	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
<p>3. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (9^e résolution de l'AGM du 22 juin 2022)</p>	<p>1.200.000 € et 20% du capital social</p>	<p>Caduque</p>	<p>144.494,90 € / 2.889.898 actions (1^{er} mars 2022)</p>	<p>Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%</p>

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, dans la limite de 20% du capital par an, le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (9 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 € et 20% du capital social	30 août 2024	Néant	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
4. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire ⁽¹⁾ (10 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	30 décembre 2023	Non utilisé	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
5. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de	1.200.000 €	Caduque	152.267,75 € / 3.045.355 actions (1 ^{er} mars 2022) 5.440,00 € / 108.800 actions (5 mai 2022)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
bénéficiaire ⁽²⁾ (11 ^e résolution de l'AGM du 22 juin 2021)				
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de bénéficiaire ⁽²⁾ (11 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	30 décembre 2023	Néant	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
6. Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Monsieur Yann Duchesne (12 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	1.500.000 €	30 décembre 2023	4.817,10 € / 96.342 actions (8 juillet 2022) 4.025,60 € / 80.512 actions (11 octobre 2022) 7.734,80 € / 154.696 actions (13 février 2023)	Prix au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 5 dernières séances de bourse, diminué le cas échéant d'une décote maximale de 20%
7. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (13 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	15% du montant de l'émission initiale	30 août 2024	Non utilisé	Modalités correspondantes à celles des délégations de l'AGM du 30 juin 2022 présentées aux paragraphes 1 à 6 ci-dessus selon le cas

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
8. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (14 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	10% du capital	30 décembre 2023	Non utilisé	Néant
9. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (15 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	10% du capital social à la date d'émission ⁽³⁾	30 août 2025	340.566 actions gratuites (15 novembre 2022)	Gratuite
10. Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles (16 ^e résolution de l'AGM du 30 juin 2022)	10% du capital social à la date d'émission ⁽³⁾	30 août 2025	Néant	Fixé par le conseil d'administration et ne pourra être inférieur (a) dans le cas d'options de souscription, à la valeur la plus basse entre 80% de la moyenne des cours cotés aux cinq séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et le prix de souscription de l'augmentation de capital la plus récente précédant le jour où les options seront consenties et (b) dans le cas d'options d'achat, ni à la valeur indiquée au (a) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à

Délégations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Conseil d'administration/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
				l'article L. 225-179 du Code de commerce

- (1) Les catégories de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 10^e résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2022 sont les suivantes :
- a. une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 1 million d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des sciences de la vie et technologies, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou
 - b. un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.
- (2) La catégorie de bénéficiaires bénéficiant de la suppression du droit préférentiel de souscription en vertu de la 11^e résolution de l'assemblée générale du 30 juin 2022 est la suivante :
- a. un ou plusieurs créancier(s), notamment bancaire et/ou obligataire et/ou créancier en compte-courant d'actionnaires, actuel ou futur, ayant une créance sur la Société supérieure à 5.000 euros.
- (3) Le nombre actions à émettre en vertu de la 15^e et de la 16^e résolutions de l'assemblée générale du 30 juin 2022 ne pourront pas excéder ensemble 10% du capital social à la date d'émission.

ANNEXE 3

TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société est composé de 22 784 359 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro, toutes de même catégorie.

A cette date, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises est de 2 605 943 correspondant à :

- l'exercice potentiel des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à hauteur de 808 652 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions à hauteur de 28 000 actions ;
- l'acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement à hauteur de 689 686 actions ;
- la conversion potentielle d'obligations convertibles en actions (« OCA T₃ ») émises sur exercice de bons de souscription d'obligations convertibles en actions (« BSOCA T₃ ») à hauteur de 923 938 actions ;
- l'exercice potentiel des bons de souscription d'actions tranche 3 (« BSA T₃ ») à hauteur de 155 667 actions.

Au 31 décembre 2022, le capital à émettre potentiellement représente environ 11,44 % du capital social de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

I. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE (« BCE »)

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2021
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2021
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	15 620	0	0	0	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023

BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2021	325 500	1,76 €	0	0	325 50 0	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	1 089 056		311 198	17 196	755 662	777 412	

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires .
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués, souscrits et devenus caducs en raison de leur arrivée à échéance.
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2012-1 en circulation.

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2022, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution.

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2022, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution.

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2022, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2022, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2022, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € .
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2022, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

11. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 19 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2022, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

II. LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		58 621	0	85 470	7 000	28 000	

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2022, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

III. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2021 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;

- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

4. Actions gratuites du 4 août 2020

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'assemblée générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le conseil d'administration du 4 août 2021 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 4 août 2021, réitérant la décision du conseil d'administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

5. Actions gratuites du 21 juin 2021

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 21 juin 2022 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

5. Actions gratuites du 1^{er} septembre 2022 (Plan 2022-1)

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2022 ;
- 2 188 056 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
 - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;

- 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
- 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

5. Actions gratuites du 1^{er} septembre 2022 (Plan 2022-2)

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2022 ;
- 729.348 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
 - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
 - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
 - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

5. Actions gratuites du 15 novembre 2022 (Plan 2022-3)

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 15 novembre 2022 ;
- 340 566 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2023 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2024 ;

- Au 31 décembre 2022, il reste 340 566 actions gratuites pouvant être acquises

ANNEXE 4

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
<i>Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2022</i>				
M. Yann Duchesne	07/01/2022	AGO au cours de l'année 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Président du conseil d'administration	Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (Pdt du Comité d'Audit, membre du Comité des rémunérations) Membre du Conseil d'Administration de TotalEnergies Gabon Président du Conseil d'administration du Groupe Medis.
M. Samuel LEVY	11/05/2016	AGO au cours de l'année 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Administrateur	Administrateur Allurion Technologies, Reapplix, Matrix Requirements, Theraclion Directeur Général Lauxera Capital Partners SAS
M. Renaud SALEUR	01/02/2019	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice	Administrateur	CEO ANACONDA INVEST SA Genève Managing partner VULCAIN ENERGY

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
		clos le 31 décembre 2022		PARTNERS Ltd Londres Gérant SCI QRS et SCI Cobra
M. Ari KELLEN	12/02/2021	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	President Nesher Advising II LLC Administrateur Vaxil Bio
M. Shawn LANGER	12/02/2021	AGO statuant au cours de l'année 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	
M. Cédric Bellanger	28/01/2022	AGO statuant au cours de l'année 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Administrateur	[•]
M. Mehdi El Glaoui	20/04/2022	AGO au cours de l'année 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur	Administrateur de Majorelle LTD . Administrateur de Louis Dreyfus Company Holding Administrateur de Louis Dreyfus Foundation Administrateur de Telouet SA Administrateur de Majorelle international Administrateur de Pharmajor [•] Administrateur de Vesale Bioscience

Nom, prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date de nomination	Date d'échéance	Mandat exercé	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité du mandataire
M. David AUREGAN	24/02/2022	AGO au cours de l'année 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Directeur Général Délégué	[.]

Comptes annuels 2022

Bilan – actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 439 169	1 105 103	334 067	2,40		
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 384 187	1 421 378	962 809	6,91	957 963	8,10
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	478 432	472 322	6 110	0,04	5 780	0,05
Autres immobilisations corporelles	195 314	74 082	121 232	0,87	39 694	0,34
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 737 246		2 737 246	19,63	2 737 246	23,14
Créances rattachées à des participations	141 845		141 845	1,02	59 979	0,51
Autres titres immobilisés	50 236		50 236	0,36	30 270	0,26
Prêts						
Autres immobilisations financières	230 481	876	229 605	1,65	34 582	0,29
TOTAL (I)	7 656 911	3 073 761	4 583 150	32,87	3 865 513	32,68
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	3 055 316		3 055 316	21,91	2 638 618	22,30
Avances & acomptes versés sur commandes	128 579		128 579	0,92	164 424	1,39
Clients et comptes rattachés	2 761 656	597 120	2 164 536	15,52	1 197 676	10,12
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	57 193		57 193	0,41	32 015	0,27
. Personnel	22 411		22 411	0,16	19 955	0,17
. Organismes sociaux	11 786		11 786	0,08	4 621	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices	937 057		937 057	6,72	905 837	7,66
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	438 596		438 596	3,15	449 492	3,80
. Autres	522		522	0,00	522	0,00
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	31 098		31 098	0,22	31 098	0,26
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 488 835		2 488 835	17,85	2 461 518	20,81
Charges constatées d'avance	10 825		10 825	0,08	33 141	0,28
TOTAL (II)	9 943 875	597 120	9 346 755	67,03	7 938 916	67,11
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	13 323		13 323	0,10	25 465	0,22
TOTAL ACTIF (0 à V)	17 614 109	3 670 881	13 943 228	100,00	11 829 895	100,00

Bilan – passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 469 381)	1 469 381	10,54	1 139 218	9,63
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 039 868	28,97	1 348 478	11,40
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-4 964 383	-35,55	-3 760 367	-31,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	544 866	3,91	-1 272 671	-10,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	6 537 113	46,88	6 547 103	55,34
TOTAL (II)	6 537 113	46,88	6 547 103	55,34
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	25 323	0,18	25 465	0,22
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	25 323	0,18	25 465	0,22
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles			184 000	1,56
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 505 978	17,97	2 749 590	23,24
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers			4 000	0,03
. Associés	4 000	0,03	4 000	0,03
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	361 925	2,60	265 758	2,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 731 246	12,42	975 497	8,25
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	651 861	4,68	638 719	5,40
. Organismes sociaux	387 123	2,78	433 692	3,67
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 365	0,01	11 721	0,10
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	83 502	0,60	83 611	0,71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	560 122	4,02	680 122	5,75
Autres dettes	114 445	0,82	116 635	0,99
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	425 386	3,05	331 941	2,81
TOTAL (IV)	6 826 951	48,96	6 475 286	54,74
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	8 974	0,06	54 712	0,46
TOTAL PASSIF (I à V)	13 943 228	100,00	11 829 895	100,00

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	1 900	356 800	358 700	29,03	189 699	12,81	169 001	89,09	
Production vendue biens		763 662	763 662	61,81	1 059 104	71,52	-295 442	-27,89	
Production vendue services	1 309	111 780	113 090	9,15	232 144	15,68	-119 054	-51,27	
Chiffres d'Affaires Nets	3 209	1 232 242	1 235 451	100,00	1 480 946	100,00	-245 495	-16,57	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			6 833	0,55	202 500	13,67	-195 667	-96,62	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			124 940	10,11	26 966	1,82	97 974	363,32	
Autres produits			90	0,01	140	0,01	-50	-35,70	
Total des produits d'exploitation (I)			1 367 315	110,67	1 710 552	115,50	-343 237	-20,06	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			881 245	71,33	902 277	60,93	-21 032	-2,32	
Variation de stock (marchandises)			-416 698	-33,72	-443 872	-29,96	27 174	6,12	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 576	0,13	397	0,03	1 179	296,98	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			3 819 806	309,18	2 417 445	163,24	1 402 361	58,01	
Impôts, taxes et versements assimilés			68 597	5,55	69 715	4,71	-1 118	-1,59	
Salaires et traitements			2 101 989	170,14	2 183 945	147,47	-81 956	-3,74	
Charges sociales			1 000 348	80,97	960 870	64,88	39 478	4,11	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			181 575	14,70	131 123	8,85	50 452	38,48	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			18 497	1,50	20 210	1,36	-1 713	-8,47	
Dotations aux provisions pour risques et charges			12 000	0,97			12 000	N/A	
Autres charges			5 811	0,47	3 367	0,23	2 444	72,59	
Total des charges d'exploitation (II)			7 674 745	621,21	6 245 477	421,72	1 429 268	22,88	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 307 430	-510,53	-4 534 925	-306,21	-1 772 505	-39,08	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges			34 607	2,80	113 115	7,64	-78 508	-69,40	
Différences positives de change			44 000	3,56	44 197	2,98	-197	-0,44	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			78 607	6,36	157 312	10,62	-78 705	-50,02	
Dotations financières aux amortissements et provisions			22 567	1,83	81 758	5,52	-59 191	-72,39	
Intérêts et charges assimilées			44 057	3,57	74 060	5,00	-30 003	-40,50	
Différences négatives de change			10 637	0,86	127 206	8,59	-116 569	-91,63	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			9 768	0,79	10 324	0,70	-556	-5,38	
Total des charges financières (VI)			87 030	7,04	293 347	19,81	-206 317	-70,32	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 423	-0,67	-136 036	-9,18	127 613	93,81	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV+V-VI)			-6 315 854	-511,21	-4 670 961	-315,39	-1 644 893	-35,21	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	350 000	28,33	1 064	0,07	348 936	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			29 264	1,98	-29 264	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	350 000	28,33	30 328	2,05	319 672	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			262	0,02	-262	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 030	0,14	-2 030	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			2 292	0,15	-2 292	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	350 000	28,33	28 037	1,89	321 963	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 001 471	-81,05	-882 557	-59,58	-118 914	-13,46
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 795 921	145,37	1 898 192	128,17	-102 271	-5,38
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 760 304	547,19	5 658 560	382,09	1 101 744	19,47
RÉSULTAT NET	-4 964 383	-401,82	-3 760 367	-253,91	-1 204 016	-32,01
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Tableau de flux de trésorerie

Libellé	12 2022	12 2021
	(12 mois)	(12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	- 4 964 383	-3 760 367
Amortissements et dépréciations	109 320	90 713
Variation des intérêts courus capitalisés sur avances remboursables	2 176	65 492
Variations du Besoin en fonds de roulement	-413 337	-279 603
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-5 266 024	-3 883 766
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-322 676	-148 220
Variation des actifs financiers dont prêts aux filiales	-416 958	-376 326
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	- 739 633	- 524 456
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Fonds levés via augmentation de capital	6 474 983	5 749 252
Prêts bancaires et emprunts obligataires	-442 008	-1 193 367
Trésorerie nette provenant des activités de financement	6 032 975	4 555 886
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 317	147 657
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 492 616	2 345 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 519 933	2 492 616

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et 2021. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2022, qui dégagent une perte de 4 964 383 €, ont été arrêtés le 13 mars 2022 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Yann Duchesne est nommé président exécutif de Theraclion.

Ancien associé directeur général de McKinsey pour la France, Yann Duchesne a ensuite été associé principal dans un important fonds de private equity (Doughty Hanson) à Londres, avant de devenir Directeur Général d'un conglomérat industriel et commercial (IBL Group). Au cours des 20 dernières années, il a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés cotées ou détenues par des fonds de private equity, souvent en tant que président. Dans le domaine de la santé, Yann a accompagné de nombreuses sociétés pharmaceutiques lorsqu'il était chez McKinsey. Il est aujourd'hui président d'un groupe pharmaceutique (Medis) et actionnaire fondateur d'une société de biotechnologie basée en Californie (Phylex).

La vision de Yann Duchesne est de développer Theraclion dans trois domaines thérapeutiques majeurs et dans trois zones géographiques : les varices, aux Etats-Unis (demande d'autorisation de la FDA en cours) et en Europe ; la thyroïde, en Europe et en Chine ; le cancer du sein, principalement aux Etats-Unis. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Theraclion va trouver des financements et des partenariats stratégiques et se concentrera principalement sur les étapes technologiques et cliniques critiques, la motivation et la rétention des talents. L'ambition de Yann Duchesne est d'amener Theraclion parmi les leaders mondiaux des solutions de traitement par robotique et intelligence artificielle.

Augmentation de capital de 6.5 millions d'euros.

Theraclion a annoncé le 25 février 2022 l'annonce le succès d'une augmentation de capital de 6,5 millions d'euros, par émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription le cadre d'un placement privé, conformément à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, et de catégorie de personnes, par construction accélérée d'un livre d'ordres.

Départ de David Caumartin.

Theraclion annonce le 31 octobre le départ de Monsieur David Caumartin de ses fonctions de directeur général. La Société échange avec Monsieur David Caumartin afin de déterminer le cadre dans lequel il pourra continuer à participer au développement de la Société.

Le conseil d'administration a initié une procédure pour sélectionner un nouveau directeur général et dans l'attente de sa nomination, la direction générale de la Société sera assurée, conformément aux dispositions légales, par Monsieur David Auregan qui, en qualité de directeur général délégué, assurera la direction générale de Theraclion.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n° 14-03 du 05 juin 2014), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- intangibilité du bilan d'ouverture
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2023** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation **jusqu'au 31 décembre 2023** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2022, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 2,5 M€ ;
- Theraclion a activement poursuivi ses discussions avec des partenaires stratégiques, et considère qu'elles devraient aboutir d'ici un mois. La finalisation de ces discussions doit permettre d'apporter un financement à la société au-delà des 12 prochains mois. Leur conclusion est essentielle, dans la mesure où les prévisions de la société montrent une insuffisance de trésorerie à compter du mois de juillet 2023.
- Compte tenu du caractère avancé de ces discussions, le Conseil d'Administration a retenu le principe de la Continuité de l'exploitation pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.
- La société publiera un communiqué de presse faisant état de l'avancement ou de l'aboutissement des discussions au courant du mois de mai 2023.

Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de la société. En cas d'issue défavorable des négociations en

cours, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

-

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de frais de prototype, de brevets ainsi que de logiciels et de noms de domaine. Ils sont amortis de la façon suivante :

- LogicielsLinéaire 1 an
- PrototypesLinéaire 5 ans
- BrevetsLinéaire 20 ans
- Brevets EDAPLinéaire 5 ans

2.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de sa valeur résiduelle, sous réserve que cette valeur résiduelle soit à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

- Matériel industriel..... Linéaire 5 ans
- Matériel de bureau et informatique Dégressif 3 ans
- Mobilier de bureau Linéaire 5 ans
- Agencements, Installations Linéaire 10 ans

2.3 – MATERIEL DE DEMONSTRATION

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisation et amorti selon sa nature. Les opérations de cession éventuelles sont présentées en résultat exceptionnel.

2.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, de la participation dans une filiale de Hong Kong détenue à 100%, d'une créance s'y rattachant pour 142 K€ et de la participation dans une société détenue à 55% au côté de Furui médical en Chine pour 1 000 K€.

Compte tenu des perspectives de développement de l'activité en Asie et donc de remboursement de ces créances, la Société ne souhaite pas déprécier ces immobilisations financières.

Le capital de la filiale à Hong Kong en date du 31 décembre 2022 s'élève à 1 737 K€, à la suite d'une augmentation de capital de 1 737 K€ par conversion de créances en 2021.

Le capital de la filiale en Chine non libéré en date du 31 décembre 2022 s'élève à 560 K€.

2.5 – STOCKS

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Si les stocks venaient à avoir une valeur nette de réalisation inférieure au prix d'achat, une provision pour dépréciation serait alors constituée.

2.6 – CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent principalement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice

au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, ainsi que les créances de TVA.

2.7 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur historique d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition historique et la valeur de réalisation se basant sur la valeur de marché.

2.8 – OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion – actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

2.9 – CAPITAUX PROPRES

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont comptabilisées en augmentation de capital, à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons (cf. note 10 pour le détail de ces plans).

2.10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2014-03, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

2.11 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant comme principales hypothèses :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 % en 2022. Taux d'actualisation de 1,3 % en 2021
- une hausse des salaires de 2,0 %

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan (cf note 19).

2.12 – AUTRES FONDS PROPRES – AVANCES CONDITIONNEES

La société bénéficie au 31 décembre 2022 d'une avance remboursable accordée par BPI. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets subventionnés.

Leurs caractéristiques sont détaillées en note 11 (Avances conditionnées).

2.13 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente de dispositifs médicaux innovants dans le cadre du traitement par Ultrasons Focalisés de Haute Intensité (ou High Intensity Focused Ultrasound « HIFU »).

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande. Lorsqu'il s'agit d'une mise à disposition ou d'une location, l'Echopulse® ou le SONOVEIN est comptabilisé à l'actif de la Société et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou mensuellement.

2.14 – COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des produits vendus est composé des achats de marchandises, des amortissements et des provisions pour dépréciation des stocks.

2.15 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Au cours de l'exercice 2022, ces charges s'élèvent à 4,3 millions d'euros.

2.16 – RESULTAT COURANT – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant correspond aux produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- subventions d'exploitation,
- transferts de charges d'exploitation.

2.17 – SUBVENTIONS RECUES

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2.18 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période.

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat de l'exercice	(4 964 383)	(3 760 367)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	29 387 612	22 769 085
Résultat de base par action (€/action)	<u>(0,17)</u>	<u>(0,17)</u>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE ou options de souscription d'actions) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2022

IMMOBILISATIONS	31-déc-21	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	31-déc-22
Frais de recherche et prototype	1 067 984	371 185		1 439 169
TOTAL 1	1 067 984	371 185	-	1 439 169
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 277 968	106 219		2 384 187
TOTAL 2	2 277 968	106 219	-	2 384 187
Matériel industriel et de démonstration	559 312	4 990	85 870	478 432
Autres immobilisations corporelles	269 162	119 962	193 810	195 314
Immobilisations en cours			-	-
TOTAL 3	828 474	124 952	279 680	673 746
Theraclion Asia Pacific	1 737 246			1 737 246
Créances rattachées Theraclion APAC	59 979	83 207	1 341	141 845
Theraclion China Co	1 000 000			1 000 000
TOTAL 4	2 797 225	83 207	1 341	2 879 092
Dépôts de garantie	21 848	175 177		197 025
Autres immobilisations financières	43 778	675 658	635 743	83 692
Autres titres immobilisés				-
TOTAL 5	65 626	850 834	635 743	280 717
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)	7 037 277	1 536 397	916 764	7 656 911

L'augmentation du poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés et des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

La Société détient à 100% la société Theraclion Asia Pacific, basée à Hong Kong et créée en avril 2015.

La Société détient 55% de Theraclion China, une joint-venture entre Inner Mongolia Furui Medical Science Co., Ltd (45%), (<https://www.bloomberg.com/quote/300049:CH>) et Theraclion (55%) créée en 2021 dont 560 K€ de capital n'avait pas encore été libéré au 31 décembre 2022.

L'Asie représente un potentiel commercial très important pour Theraclion qui est prospecté depuis Hong Kong.

Informations Financières Filiales et Participations (euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital Détenue (%)	Valeur Brute Comptable des Titres Détenues	Valeur Nette Comptable des Titres Détenues	Prêts et avances consentis	Montant de cautions et avals donnés	C.A. H.T du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
Theraclion Asia Pacific Limited	1 737 246		100%	1 737 246	1 737 246	-	(a)	NA	NA	0
Theraclion China Co., Ltd (Shenzhen)	1 800 000		55,55%	1 000 000	1 000 000					0

Au 31 décembre 2022, les moyens suivants figurent au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- nombre d'actions : 22 865 titres ;
- trésorerie disponible : 13 508 €.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2022

IMMOBILISATIONS	31-déc-21	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-22
Frais de recherche et prototype	1 067 984	37 119		1 105 103
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 320 005	101 373		1 421 378
Immobilisations corporelles	693 904	19 396	166 020	547 280
Immobilisations financières		-	-	-
TOTAL GENERAL	3 081 893	157 888	166 020	3 073 761

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-21	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	31-déc-22
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	774	876	774		876
Litiges		12 000			12 000
<i>Provisions pour dépréciation</i>					
Sur comptes clients	698 623	18 497	120 000		597 120
TOTAL GENERAL	699 397	31 373	120 774		609 996

La Société a repris 120.000 € sur une provision de 240.000 € sur une créance client suite à un paiement partiel reçu.

5. STOCKS

Au 31 décembre 2022, le stock a été évalué à 3 055 K€ en valeur brute. Le stock comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse® et SONOVEIN® et les têtes de traitement destinés à la vente, ainsi que les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. L'augmentation par rapport aux 2 639 K€ de fin 2021 s'explique par la réception en 2022 de 10 machines qui intègrent le nouvel imageur issu de la collaboration avec Hologic dont 9 sont en stock. Ces machines sont destinées au parc d'utilisateurs facturés à l'utilisation.

Nature	Montant en K€
Echopulse® ou SONOVEIN®	1 653
Têtes de traitement	203
Autres	1 199
Total :	3 055

6. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Exercice clos au 31 décembre 2022

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôt de garantie	197 025		197 025
Autres créances immobilisées	33 546		33 546
Actions propres	50 236		50 236
De l'actif circulant			
Clients	2 761 656	2 761 656	
Personnel	22 411	22 411	
Autres créances	37 158	37 158	
Acomptes versés sur commande	128 579	128 579	
Etat, Impôts sur les bénéfices	937 057	937 057	
Taxe sur la valeur ajoutée	438 596	438 596	
Charges constatées d'avance	10 825	10 825	
Total	4 617 089	4 336 282	280 807

Echéances	Solde clients net (montant en milliers d'euros)	
	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Provisions factures non parvenues / factures à établir	0	0
Non échus	974	87
Echus à moins de 30 jours	22	17
Echus entre 30 et 60 jours	22	20
Echus entre 60 et 90 jours	0	0
Echus à plus de 90 jours	1 744	1 772
Total	2 762	1 896

La société a diminué sa provision pour client douteux de 120 000€ suite à un paiement de ce même montant reçu.

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») dont bénéficie la Société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

- CIR 2022 : 1 001 471 €, en attente de remboursement.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 31 décembre 2022 est précisée, ci-après :

<i>en €</i>	31/12/2022	31/12/2021
Autres titres de créances négociables	-	
Valeur vénale VMP SG	31 098	31 838
TOTAL	31 098	31 838

La valeur de marché étant supérieure à la valeur historique des VMP, aucune dépréciation n'a été constatée.

8. DISPONIBILITES

Au 31 décembre 2022, la société détient plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 47 788 € ;
- CIC en € : solde comptable de 1 916 568 €
- CIC en £ : solde comptable de 82 660 €
- CIC en \$: solde comptable de 404 156 €
- CIC en CHF : solde comptable de 37 664 €.

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Charges constatées d'avance

en €	31/12/2021	31/12/2020
Montants :	10 825	33 141

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Produits à recevoir

en €	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	-	-
Charges sociales, produits à recevoir	4 683	3 010
Fournisseurs RRR à obtenir		
Subvention à recevoir		
Montants	4 683	3 010

10. CAPITAUX PROPRES

10.1. Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2021 et les comptes 2022 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2021	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2022
Capital social	1 139		330					1 469
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	1 348	- 3 760	6 452					4 040
Report à nouveau		-						-
Résultat de l'exercice	- 3 760	3 760					- 4 964	- 4 964
CAPITAUX PROPRES	- 1 273	-	6 782	-	-	-	- 4 964	545

10.2 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2020 et les comptes 2021 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31/12/2020	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Affectation de la prime d'émission	Frais déduits de la prime d'émission	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	31/12/2021
Capital social	809		330					1 139
Bons de sousc. d'actions								-
Primes d'émission	699	- 4 747	5 396					1 348
Report à nouveau	- 842	842						-
Résultat de l'exercice	- 3 905	3 905					- 3 760	- 3 760
CAPITAUX PROPRES	- 3 239	-	5 726	-	-	-	- 3 760	- 1 273

10.2. A - Composition du capital social :

	31/12/2021	31/12/2022
Capital	1 139 217,95 €	1 469 380,60 €
Nombre total d'actions	22 784 359	29 387 612
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

10.2. B – Historique récent du capital social :

1. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021**, la Société a émis 6 589 255 actions de 0,05 € de valeur nominale lors de plusieurs opérations portant sur l'émission de 451 619 actions gratuites au bénéfice des salariés, la conversion de 678 OCA (cf. note 10.3.6) à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 712 000€ (dont 169 500,00 € de valeur nominale et 2 542 500,00 € de prime d'émission), la conversion de 637 OCA (cf. note 10.3.6) à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 548 000€ (dont 116 762,10€ de valeur nominale et 2 431 237,90€ de prime d'émission) et l'exercice de 412 394 bons de souscriptions d'actions à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de souscription de 450

004,34€ (dont 20 619,70 de valeur nominale et 429 384,64 de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général lors de décisions les 18 mars, 22 mars, 9 avril, 1 juin et 4 juin 2022. En conséquence, le capital social a été porté à 1 138 454,25 € € divisé en 22 770 905 actions ordinaires toutes de même catégorie.

2. Au cours de la période allant du **1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021**, la Société a émis 15 274 actions de 0,05 € de valeur nominale lors de l'exercice de 15 274 bons de souscriptions d'actions à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de souscription de 16 666,99 € (dont 763,70 € de valeur nominale et 15 903,29 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Directeur Général lors de ses décisions du 20 décembre 2021. En conséquence, le capital social a été porté à 1 139 217,95 € divisé en 22 784 359 actions ordinaires toutes de même catégorie.
3. Le 1^{er} mars 2022, la Société a émis 2 889 898 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 1,099 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 3 175 997,90 euros (dont 144 494,90 euros de valeur nominale et 3 031 503,00 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'offre au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre et/ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette augmentation de capital a été constaté par le Directeur Général lors de ses décisions du 1^{er} mars 2021. En conséquence, le capital social a été porté à 1 283 712,85 € divisé en 25 674 257 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Le 1^{er} mars 2022, la Société a émis 3 045 355 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 1,099 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 3 346 845,15 euros (dont 152 267,75 euros de valeur nominale et 3 194 577,40 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. Cette augmentation de capital a été constaté par le Directeur Général lors de ses décisions du 1^{er} mars 2022. En conséquence, le capital social a été porté à 1 435 980,60 € divisé en 28 719 612 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Le 5 mai 2022, la Société a émis 108 800 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 1,25 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 136 000,00 euros (dont 5 440,00 euros de valeur nominale et 130 560,00 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constaté par le Directeur Général lors de ses décisions du 5 mai 2022. En conséquence, le capital social a été porté

à 1 441 420,60 € divisé en 28 828 412 actions ordinaires toutes de même catégorie.

6. Le 8 juillet 2022, la Société a émis 96 342 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 1,121 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 107 999,38 euros (dont 4 817,10 euros de valeur nominale et 103 182,28 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constaté par le Directeur Général lors de ses décisions du 8 juillet 2022. En conséquence, le capital social a été porté à 1 446 237,70 € divisé en 28 924 754 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Le 11 octobre 2022, la Société a émis 80 512 actions de 0,05 € de valeur nominale à un prix de souscription unitaire de 1,093 euro par action nouvelle pour un montant de souscription de 87 999,62 euros (dont 4 025,60 euros de valeur nominale et 83 974,02 euros de prime d'émission) lors d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée. Cette augmentation de capital a été constaté par le Directeur Général lors de ses décisions du 11 octobre 2022. En conséquence, le capital social a été porté à 1 469 380,60 € divisé en 29 387 612 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires .
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons.
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués, souscrits et devenus caducs en raison de leur arrivée à échéance.
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2012-1 en circulation.

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés.
- Au 31 décembre 2022, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution.

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2022, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution.

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés.

- Au 31 décembre 2022, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2021
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2021
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	15 620	0	0	0	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2021	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	1 089 056		311 198	17 196	755	777 412	

10.2. D – Les bons de souscription d’actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l’arrivée à échéance desdits bons ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d’administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2022, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d’une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d’exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d’administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n’ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d’exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d’actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	43 515	0	85 470	0	0	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/202

AG du 28/04/2015								5
TOTAL BSA	151 091		58 621	0	85 470	7 000	28 000	

10.2. E – Attribution d’actions gratuites

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d’Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l’issue de la période d’acquisition ;
- Période d’acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d’échéance fixée au 22 septembre 2018 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l’expiration de la période d’acquisition, soit une date d’échéance fixée au 22 septembre 2021 ;
- Condition d’acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d’acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

2. Actions gratuites du 20 mars 2018

- Vingtième Résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d’Administration du 20 mars 2018 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires dont 343 650 actions gratuites ont été définitives acquises par les bénéficiaires à l’issue de la période d’acquisition ;
- Période d’acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d’échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l’expiration de la période d’acquisition, soit une date d’échéance fixée au 20 mars 2021 ;
- Condition d’acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d’acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Trente-et-unième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019, Conseil d'Administration du 21 janvier 2019 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

4. Actions gratuites du 4 août 2020

- Règlement de Plan et principe d'émission arrêtés par le conseil d'administration du 9 juillet 2019 sous condition suspensive d'une autorisation d'assemblée générale permettant l'émission, modifié et définitivement adopté par le conseil d'administration du 4 août 2021 ;
- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 4 août 2021, réitérant la décision du conseil d'administration du 9 juillet 2019 ;
- 344 000 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : de la date d'attribution jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Période de conservation : de l'expiration de la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

5. Actions gratuites du 21 juin 2021

- Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2021, Conseil d'Administration du 21 juin 2022 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;
- Au 31 décembre 2022, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquise.

5. Actions gratuites du 1^{er} septembre 2022 (Plan 2022-1)

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2022 ;
- 2 188 056 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
 - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
 - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
 - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

5. Actions gratuites du 1^{er} septembre 2022 (Plan 2022-2)

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2022 ;
- 729.348 actions gratuites pourront être attribuées au jour de la survenance d'un des cas attribution suivants et dans les quotités suivantes :
 - 50% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 100 millions d'euros ;
 - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 150 millions d'euros ;
 - 25% des actions gratuites seront attribuées au jour où, à la clôture de la séance de bourse, la capitalisation boursière de la Société atteint au moins 200 millions d'euros.
- Période d'acquisition : 18 mois à compter de leur émission qui interviendra au moment de la survenance d'un des cas d'attribution ci-dessus ;
- Période de conservation : 24 mois à compter de l'expiration de la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2022, aucune actions gratuites objet du plan 2022-1 n'a été émise et, en conséquence, à cette date, aucune action gratuite ne peut être acquise.

5. Actions gratuites du 15 novembre 2022 (Plan 2022-3)

- Quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022, Conseil d'Administration du 15 novembre 2022 ;
- 340 566 actions gratuites ont été émises, attribuées aux bénéficiaires ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2023 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 15 novembre 2024 ;
- Au 31 décembre 2022, il reste 340 566 actions gratuites pouvant être acquises.

11. AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des avances remboursables accordées par l'organisme public Bpifrance (ex OSEO Innovation et ex COFACE).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7 990 516 €.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 416 €

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, la Société a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014 et 1 089 000 € en 2015, 433 000 € en 2016 et 703 000 € en 2017 d'ava sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 416 €.

Au 31 décembre 2022, le programme est terminé.

Convention Bpifrance (ex Avance COFACE), perçue pour 421 133€

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie.

La Société a perçu le dernier versement au titre de la troisième année de 145 300 € en février 2018. Au total Theraclion a reçu 421 133. Au 31 décembre 2022 il reste 220 K€ à rembourser.

12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

Echéances des autres fonds propres, des dettes fournisseurs et des autres dettes au 31 décembre 2022

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	6 290 000		-	6 290 000
Avance COFACE/Bpi	240 766	6 000	234 766	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 731 246	1 731 246		
Personnel et comptes rattachés	651 861	651 861		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	387 123	387 123		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	1 365	1 365		
Autres dettes	114 445	114 445		
Dettes sur immobilisation financières	560 122	560 122		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	83 502	83 502		
Total	10 060 429	3 535 663	234 766	6 290 000
<i>Avances reçues au cours d'exercice (hors int. Cour.):</i>				
<i>Avances remboursées en cours d'exercice :</i>				
	-			

13. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

Détail des charges à payer

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 605 584	1 605 584
Total	1 605 584	1 605 584
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	485 259	161 012
Total	485 259	161 012
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	143 053	151 952
Personnel charges à payer	508 487	478 040
Charges sociales sur congés payés	66 066	59 838
Charges sociales à payer	236 307	216 929
État : charges à payer	62 717	43 742
Total	1 016 630	950 502
TOTAL GENERAL	3 107 473	2 717 098

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Var. %
Chiffre d'affaires	1236	1481	-16%
issu des ventes d'équipements	359	1059	-66%
issu de la vente de consommables	764	200	+282%
issu de la vente de service	113	222	-49,10%
Autres revenus	0	0	
Subventions	7	203	n.a.
Autres produits	125	27	n.a.
Total des produits d'exploitation	1367	1711	-20%

Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 235 K€ en 2022, soit une diminution de 17% par rapport à 2021.

Les ventes de systèmes, à 764 K€, sont en baisse de 28%. Theraclion a vendu en 2022 un Echopulse® d'occasion et un SONOVEIN® dans le Golfe Persique, contre 4 Echopulse® d'occasion et un SONOVEIN® en 2021. La vente de l'appareil de dernière génération commandé par l'Université de Virginie sera comptabilisée en 2023.

Les ventes de consommables progressent de 80%, portées par le doublement des ventes dans l'indication des varices. Theraclion a choisi de mettre à disposition le SONOVEIN® auprès de 8 centres de référence en Europe afin de mettre au point les protocoles de traitement. Ces centres ont la possibilité d'utiliser les SONOVEIN® dans leur pratique commerciale également, ce qui est générateur de revenus pour Theraclion.

En synthèse de l'année 2022, Yann Duchesne, Président de Theraclion, a déclaré : « Theraclion a pris cette année un virage stratégique majeur en choisissant de concentrer ses forces sur l'étude clinique qui vise à obtenir l'autorisation de mise sur le marché du SONOVEIN aux EtatsUnis et de ne pas diluer ses efforts dans une stratégie de commercialisation en dehors de ce marché clé ».

15. RESULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 décembre 2022

En euros	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
Intérêts, produits assimilés t autres produits	0	0
Gains de change	34 607	44 197
Reprise sur provision pour dépréciation des immobilisations financières	44 000	113 115
Total	78 607	157 312
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(22 567)	(81 758)
Pertes de change	(10 637)	(125 206)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(44 057)	(74 060)
Charges sur cessions VMP	(9 768)	(10 324)
Total	(87 030)	(293 347)
TOTAL Résultat Financier	(8 423)	(136 036)

16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est un gain net de 350 000 € correspondant à l'indemnité de fin de bail des locaux quittés au mois de juin 2022.

17. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société ne réalisant pas de bénéfices fiscaux, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 1 001 471€ contre 730 267 € pour 2021.

Les déficits fiscaux reportables dont dispose la société s'établissent à 64 538 973 € au 31 décembre 2021 (dont 4 618 555 € au titre de l'exercice 2021).. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion sont comptabilisées en charge et se détaillent ainsi :

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Fonction	Rémunération fixe	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Charges	Provisionnés		
Yann Duchesne	Président		472 000			472 000
David CAUMARTIN	DG	179 755			-	179 755
David Auregan	DGD	152 060				152 060
Samuel LEVY	Adm			-	3 000	3 000
Renaud Saleur	Adm					-
Shawn Langer	Adm					-
Mehdi El Glaoui	Adm					-
Ari Kellen	Adm					-
Cedric Bellanger	Adm		-	-	-	-
TOTAL		331 815	472 000	-	3 000	806 815

19. ENGAGEMENTS DONNES

Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Theraclion en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Ces obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31 décembre 2022. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation sous forme de provision mais d'une mention dans la rubrique « engagements hors bilan ».

Ce montant est déterminé à la date du 31 décembre 2022 à l'aide de table de mortalité en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de sa présence dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite.

Le montant de l'engagement d'indemnité de départ à la retraite est de 46 658 € au 31 décembre 2022.

Les hypothèses retenues sont :

- âge de départ en retraite : 67 ans
- taux de turnover de 5 %
- un taux d'actualisation de 1,3 %.
- une hausse des salaires de 2,0 %

Engagements financiers

Baux de location

Le bail commercial entre la Société Theraclion et la SCI Episo Alizes Dolet portant sur les locaux 102 rue Etienne Dolet 92240 Malakoff a pris fin le 16 juin 2022.

Theraclion a conclu un bail commercial avec la SCPI ACCIMMO PIERRE le 25 avril 2022 qui dure jusqu'au 20 mai 2031 portant sur des locaux au 240 avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff. Ces locaux accueillent le siège social de Theraclion.

<i>En euros</i>	Loyers restant à payer au 31 décembre 2022		
	Total	Moins d'un an	Plus d'un an
Loyers	1596387.5	206 000	1 390 387,5

20. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	29	28
Cadres détachés	0	1
Employés	0	0
Total	28	29

21. ENTREPRISES LIEES

Les autres transactions réalisées avec les autres parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

22. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS

Theraclion peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Theraclion met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Theraclion est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Theraclion n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt :

Theraclion n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Theraclion fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risque client

Le risque client porte sur le non-recouvrement d'une créance auprès d'un client née de la vente de matériel ou de service. Theraclion suit avec attention l'ensemble des créances auprès de ses clients et ne constate pas à la clôture de l'exercice de risque spécifique.

23. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2022		31/12/2021	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Commissariat aux comptes	72 816	86%	49 800	85%
Autres diligences et prestations	12 020	14 %	25 697	15%
Honoraires Audit	84 836	100%	75 297	100%
Honoraires autres prestations	-	0%	-	0%

TOTAL	84 836	100%	75 297	100%
-------	--------	------	--------	------

24. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Livraison d'un système de recherche issu de la technologie SONOVEIN HD pour des recherches dans le cancer du sein

Theraclion a signé un partenariat commercial avec l'Université de Virginie (UVA), aux États-Unis, pour l'utilisation de la dernière technologie de Theraclion dans un nouveau traitement expérimental du cancer du sein. La technologie HD enregistre d'excellents résultats cliniques dans le traitement des veines. Sa qualité de visualisation et son très grand contrôle du dépôt de l'énergie acoustique ouvrent des perspectives supplémentaires dans l'utilisation des ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) pour le traitement des cancers du sein. Fort d'une première collaboration réussie sur des patientes atteintes d'un cancer du sein à un stade avancé, le centre anticancéreux de l'Université de Virginie (UVA) a acheté le dernier modèle HD.

Publication des résultats de la première étude aux Etats-Unis avec le SONOVEIN

Les résultats de la première étude SONOVEIN® aux États-Unis, constitue une étape importante vers l'obtention de l'autorisation de la FDA et l'accès au marché américain des varices.

Les résultats définitifs montrent un taux de faisabilité, principal critère d'évaluation de l'essai, de 100 %. Les patients n'ont subi aucun événement indésirable grave. La suppression du reflux veineux, mesuré par échographie duplex, a été obtenue dans 95 % des cas. La conformité à l'étude est de 100 %, ce qui signifie que les 80 visites ont été effectuées dans les délais impartis, sans aucune perte de suivi ou visite manquée. Au total, 20 patients étaient inscrits à cet essai clinique approuvé par la FDA (Food & Drug Administration) début 2022. Les Dr Steve Elias, Dr Antonios Gasparis et Dr Nicos Labropoulos, KOLs de renommée internationale, ont mené cette première étude dans le New Jersey, aux États-Unis. Le Dr Steve Elias a déclaré : « Je suis heureux d'avoir terminé le premier essai approuvé par la FDA avec SONOVEIN aux États-Unis. Plus important encore, les résultats sont aussi bons - si ce n'est un peu meilleurs - que certains des résultats obtenus avec les technologies plus traditionnelles. La veine malade a été soignée pour 95 % des patients. Nous traitons des personnes ayant des veines malades, et pas seulement les veines. Le plus important est que tous les patients se soient sentis mieux après. Le SONOVEIN est vraiment la prochaine évolution d'une méthode de traitement des maladies veineuses totalement non invasive et transcutanée. Nous sommes impatients de pouvoir la proposer à nos patients. »

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022

Theraclion

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theraclion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theraclion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La méthode selon laquelle votre société évalue les créances clients est précisée dans la note 2.6 « Créances » de l'annexe aux comptes annuels et le montant de la dotation aux provisions pour dépréciation des créances au titre de l'exercice est mentionné dans la note 4 « Etat des provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels, et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Patrick Cassoux